
Appel à projets 2023

« Training and Research Interdisciplinary Platforms » (TRIPs) – vague 2

Cofinancé par le programme France 2030 et
l'Initiative d'excellence d'Aix-Marseille

Texte de cadrage

Date limite de dépôt d'intention :

Vendredi 7 juillet 2023, midi (Paris)

Date limite du dépôt des projets :

Mardi 10 Octobre 2023, midi (Paris)

Adresse de publication :

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/appel-projets-trips>

Date de publication : 6 juin 2023

SOMMAIRE

1.	Contexte	3
1.1	Présentation de l'initiative d'excellence A*Midex	3
1.2	Présentation de l'enjeu stratégique concerné par l'appel à projets	3
2.	Présentation et objectifs de l'appel à projets	3
2.1	Présentation de l'appel à projets et de ses objectifs	3
2.2	Public cible / Candidats éligibles	5
2.3	Typologie de projets soutenus	5
2.4	Rôles clefs dans les projets lauréats	6
3.	Modalités de soumission des candidatures et points de contact	6
3.1	Modalités de dépôt des candidatures	6
3.2	Points de contact	8
4.	Processus de sélection des projets	8
4.1	Analyse de l'éligibilité – étape 1 AMI	8
4.2	Analyse administrative – étape 2 AAP	9
4.3	Évaluation scientifique et pédagogique – étape 2 AAP	9
4.4	Composition de la commission d'évaluation mixte	10
4.5	Validation des projets lauréats par la Commission d'évaluation mixte	11
5.	Calendrier indicatif	11
6.	Conditions de mise en œuvre des projets lauréats	11
7.	Documents et liens utiles	12

1. Contexte

1.1 Présentation de l'initiative d'excellence A*Midex

La fondation universitaire A*Midex porte l'Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille, lauréate du label national obtenu dans le cadre du Programme France 2030. Le projet IDEX présenté par Aix-Marseille Université et ses partenaires (CNRS, Inserm, IRD, CEA, AP-HM, Sciences-Po Aix, Centrale Marseille) a été sélectionné en février 2012 par le jury international et confirmé définitivement en avril 2016. Son objectif est de valoriser et développer le potentiel exceptionnel du site d'Aix-Marseille, en le dotant d'une recherche et d'un enseignement supérieur de rang mondial. A cette fin, A*Midex expérimente de nouvelles actions et fonctionne comme un levier stratégique de croissance pour le territoire.

1.2 Présentation de l'enjeu stratégique concerné par l'appel à projets

Lauréat de l'appel à projet SFRI (Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence) financé par le troisième programme d'investissements d'avenir et opéré par l'ANR, la fondation A*Midex porte le projet TIGER (Transform and Innovate in Graduate Education with Research) depuis son lancement en 2020.

Le projet TIGER s'inscrit dans le champ d'action 2 de la feuille de route de la Fondation A*Midex : « la formation, l'attraction et l'accompagnement des talents » qui ambitionne de construire un pôle universitaire pilote sur l'interdisciplinarité en s'appuyant sur la création d'instituts d'établissements thématiques qui entendent développer une culture de formation interdisciplinaire à la fois par et pour la recherche.

L'appel à projets TRIPs a été mis en œuvre pour contribuer à cet objectif, en permettant de développer un nouveau type de plateformes, inspirées des plateformes technologiques et scientifiques, mettant à disposition des ressources nouvelles et innovantes pour la formation des étudiants.

2. Présentation et objectifs de l'appel à projets

2.1 Présentation de l'appel à projets et de ses objectifs

Suite à un premier appel à projets « Training and Research Interdisciplinary Platform - TRIPs » mené en 2022, le projet TIGER lance en 2023 sa deuxième édition, qui vise à créer des plateformes interdisciplinaires de formation et de recherche destinées à l'innovation pédagogique, au transfert de technologie et à la recherche.

Cet appel ambitionne de permettre à tous les instituts d'établissement de se doter d'un TRIP. Une attention particulière sera portée aux projets regroupant plusieurs instituts.

Objectifs spécifiques :

- Rendre les formations plus attractives en expérimentant grâce à la mise en place d'un nouveau type de plateforme d'enseignement favorisant la recherche et l'interdisciplinarité
- Implanter physiquement les instituts d'établissement pour accroître leur visibilité au sein du site d'Aix-Marseille, en articulation avec le projet CISAM+
- Soutenir un effort de transformation de la formation par la recherche via des actions pédagogiques innovantes accessibles aux étudiants de Licence, Master et Doctorat
- Permettre le développement ou le renforcement de compétences

Définition des « Training and Research Interdisciplinary Platforms » :

Il s'agit d'un objet de formation et de recherche interdisciplinaire implanté physiquement sur le site d'Aix-Marseille. Un TRIP a pour vocation d'accueillir des étudiants issus de Licence-Master-Doctorat et de permettre la formation par la recherche. Le contenu des formations proposées au sein des TRIPs peut prendre différentes formes mais doit néanmoins mettre en place des interactions plus approfondies entre les acteurs du monde de la recherche et les étudiants via la réalisation de projets pédagogiques.

L'architecture d'un TRIP devra répondre à quatre critères de recevabilité :

- **Avoir une localisation physique** : un TRIP doit être un lieu physique identitaire pour les instituts. Il doit comprendre un local physique identifié permettant l'accueil des étudiants et leur donnant les moyens d'y effectuer toute ou une partie de leur projet,
- **Permettre la formation par la recherche** : les TRIPs ont vocation à permettre la formation des étudiants par la recherche et par leurs immersions dans le monde de la recherche. Un TRIP doit être un lieu d'interaction entre les étudiants et les acteurs du monde de la recherche,
- **Proposer des projets de formation interdisciplinaires** : un TRIP doit obligatoirement promouvoir des enseignements interdisciplinaires,
- **Mettre en place des formations et/ou permettre la réalisation des projets étudiants impliquant des étudiants de cycles Licence-Master-Doctorat** : Un TRIP doit permettre le développement d'enseignements ou de projets étudiants impliquant des étudiants de différents niveaux. Il est nécessaire de proposer une ou des formations visant les différents niveaux et d'accompagner les étudiants de cycles Licence-Master-Doctorat.

Il est attendu d'un TRIP qu'il ait un impact sur les formations accueillies en son sein. Ces plateformes doivent permettre de promouvoir l'extension de nouvelles formes de pédagogie afin d'aider à l'apprentissage et au développement du savoir-faire et du savoir-être des étudiants.

Outre les quatre critères de recevabilité, des critères dits « bonus » sont également introduits dans la proposition de plateforme. Les projets de TRIPs ne sont pas dans l'obligation de les intégrer dans le projet déposé. Les critères sont les suivants :

- L'accueil d'initiatives entrant dans le cadre de l'engagement étudiant et l'ouverture aux associations étudiantes.
- L'ouverture du TRIP à la formation continue.

- Les partenariats avec le monde socio-économique et notamment la présence de partenaires privés dans le consortium et la forme de leur engagement.
- Les synergies envisagées avec le projet CISAM+.

Les financements ANR permettant la création, et non la pérennisation des TRIPs, il est nécessaire qu'à terme, ces dernières puissent continuer à fonctionner sans aide financière du projet TIGER.

2.2 Public cible / Candidats éligibles

L'appel à projets TRIPs est ouvert à toute la communauté universitaire. Cependant seuls les instituts d'établissement seront habilités à déposer et porter un projet TRIP. Plusieurs instituts pourront se regrouper autour d'un projet commun de plateforme interdisciplinaire de formation et de recherche.

Chaque TRIP devra prévoir d'inclure dans son projet a minima un master lauréat de l'appel à projets TFR financé par le projet TIGER.

Le responsable scientifique et technique de chaque projet devra être un chercheur, un enseignant-chercheur ou un ingénieur de recherche titulaire et affilié à l'institut porteur.

2.3 Typologie de projets soutenus

L'appel à projets TRIPs couvre la création des plateformes, via le financement des investissements nécessaires, et leur fonctionnement, pour lequel une enveloppe spécifique pourra être allouée. Ces dispositions s'appliquent en complémentarité avec le règlement financier du projet TIGER A*Midex, disponible en ligne pour le personnel AMU (<https://procedures.univ-amu.fr/amidex>) ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU (amidex-tiger@univ-amu.fr).

Calendrier ou durée des projets

Le projet déposé devra inclure un calendrier prévisionnel des activités, et indiquer la date souhaitée de démarrage de projet et la date prévisionnelle de lancement de la plateforme (dates limites, durée minimum ou maximum...).

Montant minimum et/ou maximum du budget

Le budget disponible pour cet appel est de 2,4 millions d'euros ventilés entre les différents projets. Le budget sera co-financé par France 2030 et l'Idex. Il n'y a pas de critère indicatif concernant le montant minimum et maximum d'un projet.

Co-financements par d'autres organismes :

Le recours au co-financement interne et/ou externe est éligible.

Dépenses éligibles :

Les dépenses de personnels (en masse salariale) ainsi que les gratifications de stage (en masse de fonctionnement) ne sont pas éligibles pour cet appel. Si un appui en ressources humaines est nécessaire pour le projet, il sera possible de faire appel à l'action « Soutien RH aux plateformes technologiques et interdisciplinaires Aix-Marseille »¹.

Les dépenses de fonctionnement sont éligibles (hors gratification de stage).

Les dépenses d'investissement éligibles concernent uniquement des dépenses pour des équipements spécifiques, en lien avec le projet (nécessaires à la mise en œuvre du projet scientifique/ de formation et à son caractère innovant), en dehors de toute dépense récurrente ou classique d'une unité de recherche ou composante.

2.4 Rôles clefs dans les projets lauréats

- **Responsable Scientifique et Technique (RST) du projet** : chaque projet doit être porté par un chercheur, enseignant-chercheur ou un ingénieur de recherche titulaire du site Aix-Marseille qui en assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre. Le RST devra être issu de l'institut d'établissement porteur.
- **Ordonnateur** : une personne physique aura la responsabilité morale de l'utilisation du financement du projet. Il s'agira du Responsable Scientifique et Technique (RST) de l'institut d'établissement porteur.
- **Gestionnaire financier** : une personne responsable de la gestion financière habilitée à engager pour le compte de l'institut d'établissement sera chargée des opérations financières.
- **Référent administratif** : une personne responsable de la gestion administrative sera chargée d'appuyer le RST du projet pour la gestion administrative du projet (conventionnements, recrutements...) au sein de l'institut d'établissement.

Le responsable scientifique et technique du projet devra démontrer dans sa candidature la capacité de son institut d'établissement à assurer le pilotage et la gestion administrative de son projet, en lien avec les partenaires éventuels associés au projet.

3. Modalités de dépôt des candidatures et points de contact

3.1 Modalités de dépôt des candidatures

Le dépôt de la candidature se fait en deux étapes via le dossier de candidature à renvoyer à l'adresse : amidex-tiger@univ-amu.fr

¹ <https://www.univ-amu.fr/fr/public/action-de-soutien-rh-aux-plateformes-technologiques-et-interdisciplinaires>

- **ETAPE 1 : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)**

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) constitue une étape OBLIGATOIRE dans le processus. Il s'agit d'une pré-analyse des projets en montage qui vise à évaluer les candidatures et à en estimer la faisabilité.

Durant cette étape, le porteur de projet pourra prendre contact avec les directions concernées (en fonction de la nature de leur projet) pour se renseigner sur la faisabilité de leur projet et compléter les éléments demandés dans le dossier de candidature.

- Projet mettant en œuvre des solutions informatiques ou audiovisuelles : Direction du Numérique (DirNum – [site DirNum](#)) de Campus – prise de contact en amont par email avec M. Jean-Philippe Floret, jp.floret@univ-amu.fr, directeur de la DirNUM, (nécessaire pour tout type de projet);
- Concernant la localisation physique du projet sur le site : Direction du Développement du Patrimoine Immobilier (DDPI) [site DDPI](#);
- Projet impactant le domaine de la mise en sécurité, le gros entretien et renouvellement, la réhabilitation et l'adaptation de locaux : Direction de l'Exploitation et du Patrimoine Immobilier (DEPIL) [site DEPIL](#);
- Projet impactant le domaine de l'hygiène de santé, les risques professionnels et de la sécurité incendie : Direction Hygiène Sécurité et Environnement (DHSE)», [site DHSE](#) ;
- Projet concerné par une procédure de marché public ou achats gros matériels : Direction de la Commande Publique (DCP) », [site DCP](#)

A l'issu de l'appel à manifestation d'intérêt, le porteur de projet ou son représentant s'engage à réaliser une visite de site en présence des directions concernées et de l'équipe opérationnelle TIGER selon le calendrier établi ci-après : **les visites de sites auront lieu sur la période du 17 au 25 juillet 2023.**

Un document d'avis sur la faisabilité du projet, comportant les recommandations des directions concernées, sera remis au porteur de projet en fin de visite. Ce document sera à fournir en tant que pièce justificative lors du dépôt final du projet.

A noter : Tous les lauréats de l'AAP TRIPs (vagues 1 et 2) auront la possibilité de candidater en parallèle à l'AAP Soutien RH Plateforme (A*Midex), qui pourra leur donner droit à un financement de Ressources Humaines ([Lien vers la page de l'appel](#)).

Dans une démarche d'accompagnement des projets, le Comité Opérationnel TIGER pourra proposer aux porteurs de projet, le cas échéant, de retravailler ou réorienter leur proposition, en vue de déposer le projet lors de la seconde étape.

Le comité opérationnel TIGER est composé du VP Formation, VP Recherche, VP A*Midex, porteurs politiques des GT1, GT2, GT3, GT4, TRIPS et de la cheffe de projet TIGER.

Les candidats sont invités à remplir un dossier de candidature (Etape 1). Ils devront compléter tous les champs requis sur le formulaire.

- **ETAPE 2 : PROPOSITIONS DE PROJET COMPLETES**

Les candidats fournissent à cette étape un dossier complet présentant leur projet (activités et budget). Ce dossier sera soumis à analyse et évaluation.

A partir de la date d'ouverture de l'étape 2, les candidats qui auront déposé une première intention seront ensuite invités à soumettre leur dossier complet :

- Le dossier de candidature de l'étape 2 (sans modification de la trame)
- Le budget (utiliser la trame Excel fournie en annexe)
- Une lettre d'engagement de la direction de l'institut du responsable scientifique et technique attestant de la capacité de son unité de recherche/composante à porter la gestion administrative du projet, et précisant en quoi cette candidature s'inscrit dans la stratégie de l'institut
- Une lettre d'engagement de chaque partenaire
- Une lettre d'engagement de chaque parcours souhaitant utiliser le TRIP
- Une lettre d'engagement du Responsable Administratif validant l'utilisation de l'emplacement du TRIP
- Le document d'avis des directions concernées sur la faisabilité du projet rempli lors de la visite sur site

3.2 Points de contact

Jusqu'à la date de fermeture de l'AAP, les candidats peuvent contacter les personnes suivantes :

- Pour toute question relative au texte de cadrage de l'AAP et au montage du projet :
Emilie POTIN-SUAU – Cheffe de projet TIGER – France 2030
Aurélie BELENGUER – Responsable opérationnelle formation/recherche TIGER – France 2030
Fondation A*Midex
amidex-TIGER@univ-amu.fr

4. Processus de sélection des projets

Le processus de sélection décrit ci-dessous répond à l'engagement ferme de la Fondation A*Midex de garantir que les projets qu'elle soutient réunissent l'excellence scientifique et pédagogique, la qualité opérationnelle et un fort potentiel d'impact.

4.1 Analyse de l'éligibilité – étape 1 - AMI

L'éligibilité de chaque candidature sera vérifiée par le Comité Opérationnel TIGER à réception du dossier complet de candidature (étape 1). Les projets ne répondant pas à ces critères seront déclarés inéligibles et par conséquent ne seront ni évalués, ni présentés au comité d'évaluation des TRIPs puis au COMEX TIGER.

Liste des critères d'éligibilité de l'étape 1 - AMI :

- Nature du déposant : institut(s) d'établissement. Le RST doit obligatoirement être un enseignant-chercheur, chercheur ou ingénieur de recherche appartenant à l'institut d'établissement déposant.

- Présence d'un Master soutenu et financé par le projet TIGER dans le projet
- Complétude du dossier : Identification du projet, descriptif du projet, budget estimé et pré-évaluation de la faisabilité du projet

4.2 Analyse administrative – étape 2 - AAP

Les éléments administratifs suivants seront analysés par l'équipe opérationnelle TIGER. Cette analyse sera fournie à une commission d'évaluation mixte :

- La capacité administrative et financière de l'institut à gérer le projet
- Le dossier doit être complet et l'ensemble des documents demandés doit être transmis selon le guide de candidatures (cf. document « Dossier de candidature »)
- Conformité du projet avec les règlements financiers TIGER et A*Midex

4.3 Evaluation scientifique et pédagogique – étape 2 - AAP

Chaque projet fera l'objet d'une évaluation ayant pour préoccupation première d'assurer une expertise scientifique, pédagogique et technique de haute qualité. Chaque évaluateur sera identifié pour son niveau de qualification scientifique, pédagogique et/ou technique, sa pertinence vis-à-vis du projet à évaluer les enjeux spécifiques de l'appel à projets.

Les projets seront évalués en se basant sur la grille d'évaluation suivante :

Critère de sélection
3. Qualité et ambition du projet
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n°1 <ul style="list-style-type: none"> - Respect du premier critère de recevabilité : localisation physique
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n°2 <ul style="list-style-type: none"> - Respect du deuxième critère de recevabilité : la formation par la recherche
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n°3 <ul style="list-style-type: none"> - Respect du troisième critère de recevabilité : l'interdisciplinarité
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n°4 <ul style="list-style-type: none"> - Respect du quatrième critère de recevabilité : formation pour L-M-D
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n°5 <ul style="list-style-type: none"> - Qualité pédagogique du projet de TRIP proposé (transformation, organisation, innovation)
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n°3 <ul style="list-style-type: none"> - Pérennisation du projet (évolution à moyen et long terme après l'arrêt des financements TIGER)
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n°6 (BONUS) <ul style="list-style-type: none"> - Engagement étudiant (accueil d'initiatives étudiantes)
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n°7 (BONUS) <ul style="list-style-type: none"> - Formation continue (accueil de formations hors formation initiale pour tout type de public)

<ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n°8 (BONUS) <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires socio-économiques (lien entre le Monde Socio-Economique et le TRIP : besoin, synergies...)
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n°9 (BONUS) <ul style="list-style-type: none"> - CISAM+ (mise en place de synergies entre le TRIP et les dispositifs CISAM+)
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n°10 <ul style="list-style-type: none"> - Pérennisation de la plateforme (autofinancement à moyen/long terme de la plateforme)
4. Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n°1 <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence et soutenabilité du projet déposé (calendrier et demande financière adaptés aux objectifs de l'appel à projets)
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n°2 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage de la structure
5. Impact et retombées attendues
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n°1 <ul style="list-style-type: none"> - Impact du projet (résultats attendus sur la formation des étudiants et notamment les compétences scientifiques et capacités de recherche développées grâce au TRIP, nombre d'étudiants concernés)
<ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n°2 <ul style="list-style-type: none"> - Attractivité du projet (retombées possibles du TRIP au-delà de l'institut)

4.4 Composition de la commission d'évaluation mixte

En raison de la spécificité de l'appel ainsi que ses retombées sur l'université, les projets déposés seront évalués par une commission d'évaluation mixte et validés par consensus. La commission d'évaluation mixte de l'AAP sera composée de :

- En interne :
 - Vice-Président formation ou son représentant,
 - Vice-Président recherche ou son représentant,
 - Vice-Présidents thématiques,
 - Vice-Président étudiant,
 - Vice-Président A*Midex,
 - Représentant Ecole Centrale,
 - Mission interdisciplinarité,
 - Direction Générale des Services,
 - Un représentant des directions centrales concernées (DEPIL, DIRNum, DHSE, DDPI, DCP)
 - CISAM,
 - Chargé de mission Plateforme

- En externe :
 - Un réseau d'experts recrutés via le partenaire ESF (European Science Foundation)

4.5 Validation des projets lauréats par la Commission d'évaluation mixte

Le COPIL A*Midex labellisera les projets lauréats de l'AAP sur la base des évaluations rendues par les experts scientifiques tout en prenant en compte les analyses administratives fournies par la fondation ainsi que les avis de la commission d'évaluation mixte.

5. Calendrier indicatif

6 juin 2023, midi (Paris) : Ouverture de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) – Etape 1

15 juin 2023, 14h (Paris) : Webinaire d'informations générales

7 juillet 2023, mididépôt (Paris) : Date limite de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (Etape 1)

10 juillet au 24 juillet 2023 : Evaluations de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (Etape 1)

17 juillet au 25 juillet 2023 : Visites sur site

25 juillet 2023, midi (Paris) : Lancement de l'AAP TRIPs (Ouverture de l'Etape 2)

10 octobre 2023, midi (Paris) : Date limite de dépôt des projets – Etape 2

Mi-octobre – début décembre 2023 : Sélection des projets (analyse éligibilité & administrative, évaluation scientifique et pédagogique)

Janvier 2024 : Notification des résultats

Démarrage des projets, sous réserve de conventionnement préalable (date prévisionnelle)

6. Conditions de mise en œuvre des projets lauréats

Les projets lauréats recevront un financement du projet TIGER sous la forme d'une mise à disposition d'une aide financière. Ils feront l'objet d'une convention d'attribution d'aide avant toute ouverture du financement. Cette convention sera signée par le responsable scientifique et technique du projet, l'ordonnateur du projet (responsable scientifique et technique de l'institut porteur), et le Vice-Président de l'initiative d'excellence (et par délégation de la direction de la fondation A*Midex).

Par ailleurs, la personne responsable d'assurer la gestion financière de l'institut d'établissement porteur devra être habilitée.

Une réunion d'installation des projets lauréats sera organisée après la labellisation par la commission d'évaluation mixte et fournira toutes les informations nécessaires concernant la mise en œuvre des projets (conventionnement, bilans, procédures financières, etc.).

Les responsables scientifiques et techniques et leur équipe d'accompagnement administratif/financier seront tenus à des engagements vis-à-vis de la fondation A*Midex, décrits dans la convention d'attribution d'aide, notamment en termes de rapport annuel de projet, relevés de dépenses, respect de la charte de publication d'Aix-Marseille Université, mention d'A*Midex dans les remerciements et les supports de communication, etc.

7. Documents et liens utiles

- Informations générales sur A*Midex : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/initiative-dexcellence>
- Procédures A*Midex² (Règlement financier, Vademecum Finances, RH et Formation) : <https://procedures.univ-amu.fr/amidex> (ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU)
- Appels à projets A*Midex en cours : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-projets-en-cours-amidex>

² Nous vous invitons à vous abonner aux procédures afin d'être informés de toutes les futures mises à jour.